

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

Nombre de membres : 48

Séance du 1 SEPTEMBRE 2003
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 40
Tous les délégués, sauf
MM. KELLER, WEISHAAR, STÉINER, WAGNER, LOBSTEIN,
FROEHLICH, (excusés)
MM. MESSMER, BABILON, (non excusés)

DEL. N° 82/2003

OBJET : MODIFICATION DE COMPETENCES

- VU les articles L 5211-1 à L 5211-58 et L 52141 à L 5214-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 1993 portant création de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer ;
- VU les arrêtés préfectoraux en date des 31 décembre 1993, 7 décembre 1995, 27 avril 1998, modifiant les statuts de la Communauté de Communes ;
- VU les arrêtés préfectoraux en date des 29 décembre 1995 et 21 décembre 2001 portant extension de périmètre de la Communauté de Communes ;
- VU les arrêtés préfectoraux en date 27 octobre 1998, 28 décembre 2000, 29 décembre 2000; 23 avril 2001 et 22 novembre 2002 portant extension des compétences ;

Le Président informe l'assemblée qu'il convient de procéder à un ajout de compétences et à plusieurs modifications de rédaction.

Sur proposition du bureau, le Président demande au conseil de délibérer pour modifier les compétences.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

- ***de modifier les compétences de la communauté de communes et d'adopter la nouvelle rédaction qui suit :***

- L'aménagement de l'espace

Conduite du plan de développement et mise en œuvre de contrats d'objectifs et de programmes de coopération *transfrontalière* dans le cadre des compétences de la communauté de communes.

Participation à l'élaboration d'une étude de réalisation d'un Pays d'Alsace du Nord.

Élaboration d'un schéma d'aménagement dans le cadre du schéma général du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord.

Elaboration et conduite de programmes locaux de l'habitat (PLH) intéressant l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes.

Elaboration et mise en œuvre du schéma de cohérence territoriale (SCOT).

Elaboration et mise en place de procédures d'urbanisme, zones d'aménagement concertées ou lotissements en vue de la réalisation d'équipements ou de zones d'activités d'intérêt communautaire.

Etude, élaboration, acquisition et gestion d'un système d'information géographique intercommunal, à l'**exclusion** de la numérisation des couches cadastrales

- Le développement économique :

Etude, création, aménagement et gestion de nouvelles zones d'activité intercommunales.

Création, acquisition, aménagement et gestion de bâtiments intercommunaux d'accueil d'activités économiques.

Entretien, gestion et commercialisation des sources thermales acquises par la communauté de communes.

Etudes de réalisation de zones ou terrains d'activités économiques communaux complémentaires aux zones intercommunales en vue de réimplantations ou extensions d'entreprises existantes.

Aides tendant à favoriser l'accueil, l'environnement, la promotion et le développement des entreprises industrielles, tertiaires, artisanales, commerciales, touristiques et agricoles.

Acquisition, études, création, aménagement et gestion d'équipements touristiques intercommunaux visant à favoriser le développement et la promotion touristique et thermale y compris les ouvrages et installations nécessaires à l'exploitation de ces équipements : centre d'animation et de découverte transfrontalier du Fleckenstein, auberge de jeunesse de **Woerth** et environs, nouveau centre d'activité thermale ou de cure thermale.

Mise en place et gestion d'un office de tourisme intercommunal assurant l'accueil, la promotion, l'**animation** et la coordination des actions de développement touristique, ainsi que la commercialisation de produits touristiques.

- La protection et la mise en valeur de l'environnement :

Collecte et traitement des déchets et encombrants ménagers par adhésion au **SMICTOM** du Nord du Bas-Rhin et gestion du service.

Réalisation de schémas et d'études visant à la protection et à la mise en valeur de l'environnement, y compris les études menées dans le cadre du SAGEECE de la Sauer.

Réalisation, étude, extension, amélioration, rénovation, contrôle, entretien et exploitation des équipements publics de collecte, de transport et de traitement des eaux usées et pluviales ainsi que la gestion du service et des abonnés - à l'exclusion des réseaux hydrauliques assurant le transport des eaux pluviales à partir des déversoirs d'orage ou de leurs aménagements de proximité, ainsi que les installations et ouvrages correspondants ; et à l'exclusion des ouvrages de voirie de **collecte** des eaux pluviales, tels que bouches **d'égout**, branchements spécifiques, ... »

Contrôle et entretien des systèmes d'assainissement non collectif.

Réalisation des études préalables à la définition des zones relevant de l'assainissement non collectif.

Protection des forages thermaux de la communauté de communes et de **leurs abords**.

- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs et scolaires :

Etude, création, aménagement, équipement et **gestion** des équipements sportifs des collèges intéressant les élèves des communes membres de la communauté de communes.

Etude, construction, aménagement, équipement et gestion de nouveaux équipements sportifs et culturels intercommunaux.

Fonctionnement des services d'accompagnement des classes spécialisées de l'école primaire de **Woerth** et participation aux frais d'emploi des auxiliaires d'intégration placés auprès d'enfants handicapés dans les écoles primaires.

- La politique du logement et du cadre de vie :

Contribution au financement des centres de secours secondaires de la communauté de commune.

Mise en œuvre du Programme d'Amélioration de l'Habitat (**OPAH**).

Renforcement et gestion de la banque de matériel associatif ou communautaire.

Coordination, orientation et soutien aux actions conduites dans les domaines socio-éducatif, culturel, **sportif**, de la petite enfance et des personnes âgées par des associations et groupements associatifs intercommunaux ou dans le cadre d'opérations organisées au niveau communautaire.

Etude, acquisition, création, aménagement et gestion d'équipements intercommunaux visant à favoriser l'accueil, l'information, la formation et l'exercice d'activités dans les domaines **socio-éducatif**, culturel, sportif, de la petite enfance, des personnes âgées et de l'emploi, ainsi que de locaux administratifs ou techniques de la communauté de communes et du syndicat intercommunal des eaux du canton de **Woerth**

Aides directes et indirectes à l'entretien des immeubles privés ou publics **d'intérêt** architectural ou urbain dans le cadre **d'opérations** intercommunales de sauvegarde des centres urbains et de préservation du patrimoine bâti, à l'exclusion des travaux de restauration des bâtiments d'intérêts patrimoniaux en mauvais état.

- Compétences optionnelles :

Acquisition et aménagement des terrains nécessaires à la réalisation des équipements communautaires réalisés dans le cadre des compétences de la communauté de communes.

Élaboration et mise en œuvre de programmes de coopération transfrontalière dans le cadre des compétences de la communauté de communes.

Réalisation de prestations de services (en dehors des compétences communautaires) **pour** le compte des communes selon des modalités de réalisation et de rémunération qui seront fixées par conventions

Capacité d'être mandataire conformément aux possibilités ouvertes par l'article 8 du code des marchés publics

- Voirie d'intérêt communautaire :

Etude, création, aménagement et entretien de voies routières, **cyclables** ou **piétonnes** avec leurs aménagements de sécurité et de stationnement assurant les liaisons entre les réseaux de voirie communaux ou départementaux et les zones ou équipements économiques, touristiques et de services créés, ou gérés, par la Communauté de communes.

Etude et création de voiries facilitant les liaisons entre les **communes**.

Etude, création et entretien d'une liaison cyclable entre **Forstheim, Laubach, Eschbach, Hégeney** et **Morsbronn** ;

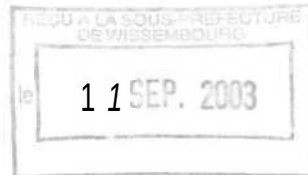
Etude, aménagement et entretien de voies routières, cyclables ou piétonnes situées hors agglomérations et sur des emprises classées en voiries communales avec leurs aménagements de sécurité et de stationnement assurant des liaisons touristiques :

- **Liaison** touristique du circuit 1870 de **Froeschwiller** à **Woerth** par **Elsasshausen** ;
- **Liaison** touristique entre **Lembach, Mattstall, Langensoultzbach** et **Froeschwiller** par la forêt du **Bergwald**
- Le tronçon **Biblisheim-Preuschedorf** par le carrefour de la RD 250 de la liaison touristique permettant de relier **Morsbronn-les-Bains** à **Merkwiller**
- La liaison touristique entre **Dieffenbach** et **Oberdorf-Spachbach** par le **Stemberg**, ainsi que le tronçon reliant **Dieffenbach** au tronçon **Biblisheim-Preuschedorf** par le carrefour de la RD 250

- Liaison touristique entre *Wingen* et le col du *Schaufelshald* et liaison du col du *Schaufelshald* (à côté du col du *Litschhof*) à la frontière *allemande* vers *Nothweiler*.
- Liaison touristique entre le RD 925 (étang du *Fleckenstein*) et le col du *Litschhof*
- Liaison de *désenclavement* cyclo entre *Hégeney* et la RD 148
- Liaison de *Goersdorf* à *Liebfrauenthal* assurant la liaison vers la piste cyclable départementale

- **de charger le Président de l'exécution de la présente décision et de sa notification aux communes membres.**

La présente *délibération* peut faire l'objet d'un recours pour *excès* de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 4 septembre 2003
 Délibération exécutoire de plein droit
 conformément aux dispositions
 de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL



A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'B' and 'L' followed by a horizontal stroke.